

Déviaton de la route 117 sur le territoire
de la municipalité de L'Annonciation

L'Annonciation

6211-06-0H5

R
S
N
N
S
L
S
S

**Projet de déviation
de la route 117 sur le territoire
de la municipalité de L'Annonciation**

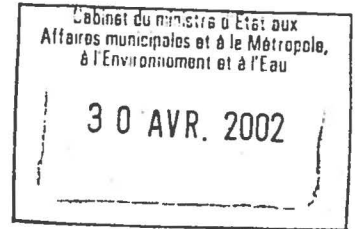
Audience publique

2002-2003



LISTE DES REQUÉRANTS PAR ORDRE CHRONOLOGIQUE

1. Monsieur Jacques Denis Jacques Denis inc.
<ul style="list-style-type: none">• Monsieur Normand Daudelin F. Daudelin et fils inc.
<ul style="list-style-type: none">• Madame Martine Robidoux et Monsieur Serge Robidoux Restaurant Legault
<ul style="list-style-type: none">• Monsieur Gilles Robidoux Centre de distribution Robidoux inc.
<ul style="list-style-type: none">• Madame Jeanne-d'Arc Létourneau-Denis Bâtisse commerciale
<ul style="list-style-type: none">• Monsieur Michel Denis Électricien Michel Denis inc.
<ul style="list-style-type: none">• Madame Denise Gareau Motel O'Charcoal
<ul style="list-style-type: none">• Monsieur Anesti Mavridis Restaurant Le Soleil de L'Annonciation
2. Monsieur Laurent Bourgie, directeur Société de développement commercial L'Annonciation
3. M^{me} Micheline Mailloux M. Fernand Sarrazin M. Fernand Chalifoux
4. Monsieur Johan Sarrazin, président Madame Yvonne Barbe, vice-président Comité des citoyens et citoyennes pour l'avenir de l'Annonciation-Marchand
5. Monsieur Johan Sarrazin



M. Ministre Boisclair
Cabinet du Ministre
Ministère de l'environnement
Édifice Marie-Guyart
675, Boul. René Lévesque est, 30^{ième} étage
Québec, Qc
GIR 5V7

L'Annonciation, 26 avril 2002

173

CR3.2

Déviaton de la route 117 sur le territoire
de la Municipalité de L'Annonciation

L'Annonciation

6211-06-0H5

Objet: Demande d'audience publique concernant le projet de déviation de la route 117 à L'Annonciation.

M, le Ministre,

Suite à la réunion d'information tenue par le BAPE à L'Annonciation le 9 avril 2002 concernant le projet mentionné, il nous apparait clairement que le Ministère des Transports promoteur du projet n'a pas tenu compte de nos recommandations:

**** Des fenêtres de visibilité à partir du contournement.**

Selon un porte-parole du MTQ présent lors de la soirée d'information du 9 avril 2002, la Municipalité de L'Annonciation n'aurait aucune visibilité à partir de la nouvelle route, celle-ci étant située en pleine forêt.

Nous avons demandé et nous redemandons encore au MTQ d'ouvrir des fenêtres dans la verdure ou trouver tout autre moyen pertinent et réalisable afin que du contournement nous puissions voir des édifices, des commerces ou l'hôpital afin d'inciter les gens à s'arrêter dans notre Municipalité.

**** L'entrée sud de la Municipalité de L'Annonciation.**

Le MTQ propose une entrée de type 90o ou de moindre degré. Une entrée de ce genre est inacceptable et non sécuritaire. Les ingénieurs du MTQ doivent trouver une solution sécuritaire et facile d'accès pour la Municipalité de L'Annonciation. Ils ne doivent pas répéter les erreurs de leurs prédécesseurs.

Il est vital pour le développement économique et commercial de faciliter en toute sécurité l'accès à notre Centre de service.

**** Montant de 800,000\$ alloué pour la revitalisation du centre-ville.**

Selon un représentant du MTQ, un montant entre 700,000\$ et 800,000\$ serait alloué pour la revitalisation du centre-ville de L'Annonciation.

Il va de soi que ce projet est primordial pour assurer la survie de L'Annonciation comme Centre de service.

Le 800,000\$ proposé est ridiculement loin de la demande initiale de 3.5M \$ demandée par la Municipalité de L'Annonciation. Nous voulons des explications et des précisions sur la différence entre les montants avancés et ou ces mêmes montants seront appliqués. Allouer 800,000\$ pour un tel projet c'est permettre aux commerçants de se faire **** Hara Kiri ****.

Nous voulons que ce montant soit révisé en fonction d'une réalité de revitalisation conforme aux demandes de la Municipalité de L'Annonciation. La revitalisation du centre-ville est une partie des actions qui doivent être entreprises pour assurer la viabilité de nos commerçants. Il faut comprendre que selon les chiffres avancés par le MTQ, 30% des commerces seront affecté par une diminution du chiffre d'affaires de l'ordre de 15% par année et cela pendant 5 ans.

Donc, avec une économie commerciale précaire à L'Annonciation, en contrepartie des désagréments causés par le contournement, la revitalisation du centre-ville demeure un point positif en autant que les montants de 3.5M \$ demandés soient acceptés.

**** De plus,**

Confronté quotidiennement avec la réalité économique peu reluisante de la Vallée de la Rouge, il nous semble évident que certains dossiers moteurs régionaux doivent être réglés avant de procéder à une déviation routière qui léserait un centre de service régional.

En effet, la situation précaire de l'Hôpital de L'Annonciation, les secondaires IV et V inexistantes, les fusions municipales non réglées et le développement de l'aéroport de La Macaza sont des dossiers de première importance qu'il faut absolument régler avant l'acceptation d'un projet de contournement.

Je vous invite fortement à discuter de ces dossiers avec votre collègue député du comté de Labelle M. Sylvain Pagé.

Nous comprenons l'importance du contournement pour les régions situées plus au nord (Mt-Laurier, l'Abitibi) mais il serait illogique d'appauvrir une région déjà trop pauvre pour permettre le développement de ces mêmes régions.

**** Notre intérêt pour le milieu touché**

La Société de développement commercial de L'Annonciation est un organisme à but non-lucratif qui représente les 130 commerçants de L'Annonciation lesquels cotisent pour son fonctionnement. Son rôle est de voir aux intérêts des commerçants et de prendre toutes les actions pour assurer un développement durable et profitable.

Le projet de déviation proposé par le MTQ aura un impact négatif à court, moyen et long terme, donc il est tout à fait légitime d'exiger du MTQ qu'ils revisitent les points mentionnés dans ce document et par le fait même réduisent les impacts pour le commerce à L'Annonciation.

Avec une économie précaire dans la Vallée de la Rouge, c'est de SURVIE que nous parlons ici.

**** En conclusion :**

Pour toutes ces raisons, **nous demandons la tenue d'une audience publique** afin de faire valoir encore une fois notre point de vue et avoir des réponses éclairées concernant nos questions et propositions.

Veuillez accepter notre requête, et recevez M. le Ministre mes salutations distinguées.



Laurent Bourgie
Directeur

c/c M. Sylvain Pagé, député de Labelle
M. Jocelyn Séguin, maire de L'Annonciation
M. Jacques Beaudoin, maire de Marchand
M. Richard Therrien, maire de La Macaza
Tous les commerçants de L'Annonciation

Deveau, Bissonnette, Monfette, Fortin & Associés

SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF

A V O C A T S

490 LAVIOLETTE SAINT-JEROME (QUÉBEC) J7Y 2T9

Laval, le 1^{er} mai 2002

« SOUS TOUTES RÉSERVES »

M. André Boisclair

Ministre d'État aux Affaires municipales,
à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau
et leader du gouvernement
675, Boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec, Québec, G1R 5V7

173

CR3.3

Déviations de la route 117 sur le territoire
de la municipalité de L'Annonciation

L'Annonciation

6211-06-0H5

OBJET: Demande d'audience publique concernant le projet de déviation de la route 117 sur le territoire de la municipalité de L'Annonciation par le ministère des Transports

Cher monsieur le ministre,

Nous sommes les procureurs de Madame Micheline Mailloux, Monsieur Fernand Sarrazin et Monsieur Fernand Chalifoux et nos clients nous donnent instructions de vous transmettre la présente lettre.

Nos clients sont respectivement propriétaires de lots ou de parties de lots situés entre les numéros 56 à 60 au cadastre de Canton-Marchand. Ces lots font partie des quelques 60 lots qui seront directement affectés et touchés par le projet cité en rubrique.

À titre de propriétaires, nos clients sont donc directement concernés par cette affaire. Nos clients désirent faire une demande d'audience publique, entre autre, pour les motifs suivants.

D'abord ce projet de déviation, tel qu'il est présenté, met en péril directement un « ravage » de chevreuil qui existe depuis plusieurs années et qui se trouve directement dans les paramètres visés par le tracé de ce projet. Ensuite, ce projet, tel que présenté, mettra en péril plusieurs milieux aquatiques importants qui se trouvent sur le tracé retenu.

(450) 431-7171 SAINI-JERÔME

(450) 431-4154 TELÉCOPIEUR

Courriel: general@deveau.qc.ca

Ronald Allen
Jean-Pierre Archambault
Alain Bissonnette
André Bourgeois
Anouka Brown
Charles Clément
Eric Denille
Fernand Deveau
Pierre A. Dubois

Nassim Eid
Rhéal-E. Fortin
Jean-François Gagné
Francis Cervais
J. Antonin Guâtien
Robert Hayes*
Mario Hébert
Brian Howarth

Denis Huet
Francine Judoin
Laurent Laberge
Michel Lalonde
Robert Laroche
Yves Lauzon II m
Marc Lavigne**
Jean-Claude Mercure

Lise Monfette
Virginie Ouellette
François Poirier, M. Fisc
Nathalie Rolland
Jean-Pierre St-Amour
Serge Teasdale
Carl-Eric Thémien
François C. Thivierge

* Médiateur familial

** Membre de la Corporation professionnelle des conseillers
en relations industrielles du Québec (C.R.I.)

AVOCAT-CONSEIL
Jean C. Lapierre, c.p.

De plus, ce projet de déviation risque d'entraîner des modifications permanentes susceptibles d'affecter la qualité de l'eau dans le secteur concerné. De surcroît, outre la problématique reliée aux chevreuils, ce projet est susceptible de porter atteinte à des habitats fauniques et des habitats aquatiques qui se trouvent également sur le tracé.

Enfin, le tracé envisagé met en péril l'aménagement et le développement futur de plusieurs lots, lesquels comportent d'importantes forêts de conifères ou sinon des érablières. Pour tous ces motifs une demande d'audience publique est nécessaire et vous est donc demandée formellement par la présente.

Veillez agréer, cher monsieur le ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

**DEVEAU, BISSONNETTE, MONFETTE,
FORTIN & ASSOCIÉS, s.e.n.c.**



MÉLANIE ST-ONGE, avocate

MST/md

2 Mai 2002

Monsieur André Boisclair
Cabinet du ministre
Ministère de l'environnement
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30^{ème} étage
Québec (Québec)
G1R 5V7

Cabinet du ministre d'Etat aux
Affaires municipales et à la Métropole,
à l'Environnement et à l'Eau

3 MAI 2002

Ministère de l'Environnement
REÇU LE
2002 -05- 0 5
Service des projets
en milieu terrestre

Ministère de l'Environnement
REÇU LE
2002 -05- 0 7
DEE - 330
Direction des évaluations environnementales

Objet: Projet de déviation de la route 117
Territoire de la Municipalité de l'Annonciation et Marchand
Par le Ministère des transports.

Monsieur le Ministre, En tant que président du Comité des citoyens et citoyennes pour l'avenir de l'Annonciation-Marchand (C.C.A.L.M.), nous sommes dans l'obligation de nous opposer au projet de déviation de la route 117 sur la territoire de la municipalité de l'Annonciation et de Marchand parce que celui-ci va à l'encontre du principe de développement durable établie au Sommet de la terre à Rio en 1992, à partir duquel le Québec développa ses propres initiatives en matière de développement durable.

En effet, les quelques initiatives et le peu d'argent alloué ne permettrons pas l'établissement à long terme de cette vision de développement durable pour la communauté de l'Annonciation et Marchand. À titre d'exemple, pour atténuer les répercussions négatives et la perte anticipée de revenus pour certains commerces dits artériels (ceux liés aux véhicules motorisés, stations-services, restaurants, hôtels, dépanneurs, etc.), le Ministère des Transports envisage la mise en place d'une signalisation incitant les usagers de la route 117 à entrer au centre-ville, mais nous savons pertinemment que cela est difficilement applicable dans la réalité.

De plus, selon le complément aux réponses du Ministère des transports de la séance d'information qui a eu lieu le mardi 9 avril 2002, la perte de revenu pour les commerçants serait de l'ordre de quinze pour cent (15%) en moyenne pour des périodes variant de 1 à 3 ans et de 1 à 5 ans selon les données de Monsieur Turcotte (M.T.Q.), directeur présent ce soir là. En résumé, la baisse du niveau des affaires a

173
CR3.4
Déviation de la route 117 sur le territoire
de la municipalité de L'Annonciation
L'Annonciation
6211-06-0H5

été évalué entre 10% et 30 % selon deux références; l' une américaine et l' autre européenne.

Pour limiter l' ampleur des répercussions sur le secteur commercial local, un programme de revitalisation du centre-ville est proposé. Le Ministère des transports, selon cette entente, devrait effectuer la réfection du pavage, l' installation de bordures et celui d' un système d' éclairage routier, ces modifications comportant bien peu d' investissement dans la perspective d' un développement durable pour la communauté. Le Ministère et le gouvernement du Québec ont une responsabilité envers les gens de la région; des investissements majeurs sont nécessaires pour obtenir le juste équilibre des aspects économiques, sociaux et environnementaux liés au projet de déviation de la Municipalité de l' Annonciation et de Marchand. Actuellement, les intervenants dans ce dossier, ne réussissent pas à réaliser et à rencontrer les exigences d' un développement durable, et cela sans détruire l' aspect le plus important qui est celui de l' économie d' une région, de sa survie à long terme et de ses acquis.

Par le passé, les préoccupations du publics ont été exprimées à maintes reprises mais le Ministère du Transport s' est comporté ``en roi et maître`` dans le dossier, malgré les promesses nous ne devons pas croire et se laisser naïvement diriger par le MTQ qui rappelons le n' a que pour mission de contourner les Municipalités sans pour autant garantir leurs survies à moyen et long terme. Nous réunissons nos forces devant le gouvernement et le Ministère des transports pour réclamer ce qui est nécessaire à la survie de la communauté. Ce combat est juste et équitable pour la région.

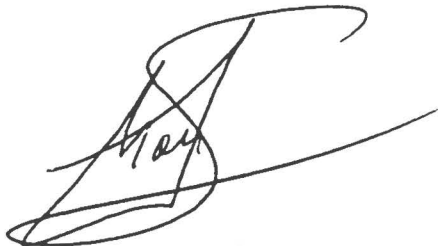
Suite à l' exposition de nos motifs et de l' intérêt pour notre milieu touché par ce projet, permettez-nous, Monsieur le Ministre, de demander la tenue d' audiences publiques.

Historique de comité des citoyens et citoyennes pour l' avenir de l' Annonciation-Marchand auprès du Ministère des transports.

En juin 1999, le ministère des transports recevait une pétition de plus de 6000 signatures (3500 signataires de l' Annonciation et Marchand) et plus de 100 commerçants demandants des changements important pour la survie de notre communauté. Ce comité, formé par un regroupement spontané de personnes intéressées à travailler au développement durable de la communauté tant économique social qu' environnemental. Durant les mois qui ont suivis, plusieurs

rencontres on eu lieu avec les deux Municipalités et le Ministre de l' époque
Monsieur Jacques Léonard.

Les préoccupations exprimés ont été nombreuses et le sont encore aujourd' hui, mais l' écoute réelle des gens au pouvoir et la prise en compte des réalités économiques, social et environnemental se sont avérées vaines.



M. Johan Sarrazin
Président
C.C.A.L.M.



Mad. Yvonne Barbe
Vice-présidente
C.C.A.L.M.

C/c Mad Marie-Ève Chamberland, agente d'information
Bureau d' audiences publiques sur l' environnement

Monsieur Sylvain Pagé, Député de Labelle

Municipalité de l' Annonciation

Municipalité de Marchand

2 Mai 2002

Monsieur André Boisclair
Cabinet du ministre
Ministère de l'environnement
Édifice Marie-Guyart
675, boul, René-Lévesque Est, 30^{ième} étage
Québec (Québec)
G1R 5V7

Cabinet du ministre d'Etat aux Affaires municipales et à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau	
Ministère de l'Environnement REÇU LE 2002 -05- 08 Service des projets en milieu terrestre	3 MAI 2002
Ministère de l'Environnement REÇU LE 2002 -05- 07 <i>DEE-331</i> Direction des évaluations environnementales	

Objet: Projet de déviation de la route 117
Territoire de la Municipalité de l'Annonciation et Marchand
Par le Ministère des transports.

Monsieur le Ministre, En tant que commerçant et résident de l'Annonciation, je suis dans l'obligation de m'opposer au projet de déviation de la route 117 sur la territoire de la municipalité de l'Annonciation et de Marchand parce que celui-ci va à l'encontre du principe de développement durable établie au Sommet de la terre à Rio en 1992, à partir duquel le Québec développa ses propres initiatives en matière de développement durable.

En effet, les quelques initiatives et le peu d'argent alloué ne permettrons pas l'établissement à long terme de cette vision de développement durable pour la communauté de l'Annonciation et Marchand. À titre d'exemple, pour atténuer les répercussions négatives et la perte anticipée de revenus pour certains commerces dits artériels (ceux liés aux véhicules motorisés, stations-services, restaurants, hôtels, dépanneurs, etc.), le Ministère des Transports envisage la mise en place d'une signalisation incitant les usagers de la route 117 à entrer au centre-ville, mais nous savons pertinemment que cela est difficilement applicable dans la réalité.

De plus, selon le complément aux réponses du Ministère des transports de la séance d'information qui a eu lieu le mardi 9 avril 2002, la perte de revenu pour les commerçants serait de l'ordre de quinze pour cent (15%) en moyenne pour des périodes variant de 1 à 3 ans et de 1 à 5 ans selon les données de Monsieur Turcotte (M.T.Q.), directeur présent ce soir là. En résumé, la baisse du niveau des affaires a été évalué entre 10% et 30 % selon deux références; l'une américaine et l'autre européenne.

173
Déviation de la route 117 sur le territoire
de la municipalité de L'Annonciation
L'Annonciation
CR3.5
6211-06-0H5

Pour limiter l'ampleur des répercussions sur le secteur commercial local, un programme de revitalisation du centre-ville est proposé. Le Ministère des transports, selon cette entente, devrait effectuer la réfection du pavage, l'installation de bordures et celui d'un système d'éclairage routier, ces modifications comportant bien peu d'investissement dans la perspective d'un développement durable pour la communauté. Le Ministère et le gouvernement du Québec ont une responsabilité envers les gens de la région; des investissements majeurs sont nécessaires pour obtenir le juste équilibre des aspects économiques, sociaux et environnementaux liés au projet de déviation de la Municipalité de l'Annonciation et de Marchand. Actuellement, les intervenants dans ce dossier, ne réussissent pas à réaliser et à rencontrer les exigences d'un développement durable, et cela sans détruire l'aspect le plus important qui est celui de l'économie d'une région, de sa survie à long terme et de ses acquis.

Par le passé, les préoccupations du public ont été exprimées à maintes reprises mais le Ministère du Transport s'est comporté "en roi et maître" dans le dossier, malgré les promesses nous ne devons pas croire et se laisser naïvement diriger par le MTQ qui rappelle le n° 1 que pour mission de contourner les Municipalités sans pour autant garantir leurs survies à moyen et long terme. Nous réunissons nos forces devant le gouvernement et le Ministère des transports pour réclamer ce qui est nécessaire à la survie de la communauté. Ce combat est juste et équitable pour la région.

Suite à l'exposition de mes motifs et de mon intérêt pour mon milieu touché par ce projet, permettez-moi, Monsieur le Ministre, de demander la tenue d'audiences publiques.

Les préoccupations exprimées ont été nombreuses et le sont encore aujourd'hui, mais l'écoute réelle des gens au pouvoir et la prise en compte des réalités économiques, sociales et environnementales se sont avérées vaines.



M. Johan Sarrazin

08 Octobre 2002

L'Annonciation

6211-06-0H5

Monsieur le Ministre André Boisclair
Ministère de l'environnement
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30^{ème} étage
Québec (Québec)
G1R 5V7

Objet: Projet de déviation de la route 117
Territoire de la Municipalité de l'Annonciation et Marchand
Par le Ministère des transports.

Monsieur le Ministre,

Biensûr on pourrait crier à un génocide des temps modernes, bien planifié pour favoriser une région par rapport à une autre. Génocide savamment organisé pour affaiblir le tissu social et les acquis économique.

Mais bon, on peut endoctriner la population, monter aux barricades charrier un peu! Parfois certains groupes se servent des mots et de la peur pour assouvir leur soif de pouvoir et aussi certains individus pour des considérations monétaires.

C'est ben beau, mais bon.

~~.....~~
~~.....~~
~~.....~~

Nous espérons peut être naïvement, qui sait, que ces promesses ne soient pas encore un "miroir aux alouettes" "celles faites pour apaiser les craintes des citoyens pour rassurer la population, temporairement, sans jamais se réaliser?"

Mais au-delà des mots, des promesses et des beaux principes il y a la réalité, celle de tous les jours, notre quotidien de simple individu, de résident, de commerçant. C'est de celle-ci qu'on parle. Notre réalité.

De longs travaux, souvent houleux et parfois conflictuels entre les groupes et les citoyens, travaux de recherche et d'analyse, ont aboutis à l'acceptation de la prise en charge de la défense des intérêts de notre belle région par le BAPE. Nous espérons écoute et compréhension de votre part des aspirations réelles des gens de notre communauté. Vous avez notre confiance mais pas aveuglement, nous resterons attentifs et vigilants, n'es-ce pas notre devoir de simples et bon citoyens?

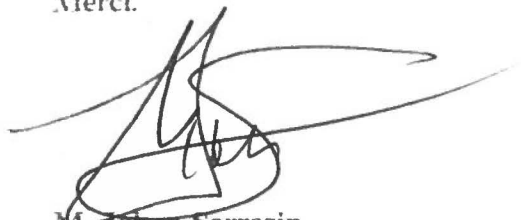
Au-delà des engagements moraux mais surtout politiques des différents paliers gouvernementaux, ministériels, municipaux ou autres.

Il y a les obligations légales en vertu du principe de développement durable:

- * celle d'investir dans la région touchée par le contournement, et
- * celle de maintenir le milieu social et la structure économique déjà en place au moins, à défaut de les améliorer.

Ces dernières me tiennent particulièrement à coeur et à la lumière du principe de développement durable, principe établi au Sommet de la terre à Rio en 1992, je m'engage à les appuyer et au besoin à les défendre.

Merci.



M. Jean Sarrazin
Commerçant et résident
1610 Principale nord,
L'Annonciation
J6T 1T0